

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (Deuxième lecture) - (n° 2933)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec,
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,
M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 2 QUATER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Afin de consolider la politique de développement des énergies renouvelables sans ajouter de charges nouvelles aux consommateurs, la contribution au service public de l'électricité sera abondée par un prélèvement sur les dividendes versés par Électricité de France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent financer la politique de développement des énergies renouvelables par un prélèvement sur les profits d'Electricité de France.